



**Deutsche FilmversicherungsGemeinschaft**  
Große Theaterstraße 42  
D-20354 Hamburg  
Allemagne

**Déclaration de santé confidentielle,**  
**Déclaration de consentement à la collecte**  
**et à l'utilisation des données personnelles, en parti-**  
**culier sur la santé,**  
**Déclaration d'abandon du secret médical**  
**pour l'assurance de défaut de personnel**

Nom de famille, Prénom:

Numéro de production:

Projet/Production:		
Fonction au sein de la production:		Période d'employ:
Sexe masculin <input type="checkbox"/> Sexe féminin <input type="checkbox"/>		Degré du handicap en cas de handicap grave: %
Date de naissance:	Poids:	Taille: cm
Êtes-vous actuellement en parfaite santé et apte au travail à tous égards? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Si non: expliquez exactement la cause		
Avez-vous été hospitalisé au cours des trois dernières années? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Si oui, quand?	Pourquoi?	Combien de temps?
Nom et adresse du médecin auquel vous avez eu recours:		
Des traitements sont-ils prévus ou recommandés pour l'avenir? Si oui: lesquels et qui est le médecin traitant?		
Souffrez-vous actuellement de maladies aiguës ou chroniques? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Si oui, sur/en dessous de quoi?		
Avez-vous subi des dommages causés par une maladie ou un accident au cours des 3 dernières années? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Si oui,	quand et pour quel projet?	
	quelle était la cause de la maladie ou de l'accident?	
	qui est le médecin traitant?	
Avez-vous l'intention de poursuivre d'autres engagements pendant la période d'assurance? Si oui, lesquelles? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Pratiquez-vous des sports dits extrêmes ou d'autres sports de compétition pendant la période d'assurance? Si oui, lesquelles? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		

### Remarques et déclaration contraignante

La Deutsche FilmversicherungsGemeinschaft (association allemande d'assurance des films) (DFG) est une marque de Burmester, Duncker & Joly GmbH & Co. KG (BDJ). Dans le cadre des contrats d'assurance de défaut de personnel, BDJ traite les données en tant que mandataire de différents assureurs vos données à caractère personnel en particulier sur la santé.

Tout retard ou interruption dans la production d'un film et/ou d'un événement entraîne généralement des coûts supplémentaires considérables. Par conséquent, les principaux protagonistes d'une production ou d'un événement (par exemple les acteurs, les caméramans, les réalisateurs, les artistes) qui ne peuvent pas être remplacés par des remplaçants sont assurés par le producteur/organisateur ou un diffuseur contre les maladies pendant la période de tournage. Dans ce cas, le contrat d'assurance est conclu entre l'assureur et (généralement) la société de production en tant que preneur d'assurance. Vous ne devenez pas vous-même partie au contrat.

**Je suis conscient(e)** que cette déclaration de santé constitue la base de la conclusion d'une police d'assurance défaillance. Je suis d'accord avec la conclusion de cette assurance. J'ai répondu aux questions ci-dessus en toute sincérité et dans leur intégralité, en mon âme et conscience. Je suis convaincu(e) que mon état de santé actuel ne représente aucun risque de maladie pour moi pendant la durée du tournage du film décrit ci-après ou pour l'exécution de l'événement prévu. Je reconnais que BDJ est en droit de faire valoir des droits à dommages et intérêts contre moi en cas d'informations sciemment erronées dans cette déclaration.

### Consentement à la collecte et à l'utilisation de données personnelles, en particulier sur la santé et de libération de l'obligation de confidentialité

Les déclarations de consentement et de déliement de l'obligation de confidentialité suivantes sont indispensables pour l'examen des demandes et pour la justification, l'exécution ou la résiliation des contrats d'assurance au sein de BDJ. Si vous ne les remettez pas, il ne sera généralement pas possible de coassurer votre personne. Si la couverture d'assurance ne se matérialise pas, le preneur d'assurance (en général, la société de production) en sera également informé.

En tant que compagnie d'assurance de films et d'événements, BDJ exige que votre déliement de l'obligation de confidentialité afin de transmettre vos données personnelles, en particulier sur la santé ou d'autres données protégées par l'article 203 du Code pénal allemand (StGB) à d'autres parties.

Afin de vérifier l'obligation de verser les prestations, il peut également être nécessaire de vérifier les renseignements médicaux après votre décès. Une vérification peut également s'avérer nécessaire si, jusqu'à dix ans après la conclusion du contrat, BDJ a des raisons concrètes de penser que des informations incorrectes ou incomplètes ont été fournies lors de la soumission de la demande et que cela a influencé l'évaluation des risques. Pour cela aussi, nous exigeons le consentement et le déliement de l'obligation de confidentialité.

Les déclarations s'appliquent aux personnes que vous représentez légalement, telles que vos enfants, dans la mesure où elles ne reconnaissent pas la portée de ce consentement et ne sont donc pas en mesure de faire leurs propres déclarations.

#### 1) Déclaration de libération de l'obligation de confidentialité

Par la présente, je libère BDJ de son obligation de confidentialité et je consens à ce que BDJ transmette mes données personnelles, y compris mes données personnelles, en particulier sur la santé, à des tiers dans la mesure où cela est nécessaire aux fins de l'évaluation des risques et de l'exécution du contrat. Les tiers sont notamment les médecins, les experts, les évaluateurs, les réassureurs, les assureurs, les assurés, les intermédiaires d'assurance.

#### 2) Déclaration de consentement au traitement de données à caractère personnel, notamment de données relatives à la santé

Je consens à ce que BDJ traite mes données personnelles, en particulier les données relatives à la santé, dans la mesure nécessaire et les transmette à des tiers à des fins d'évaluation des risques, de réassurance et de prestation de services. Les tiers sont notamment les médecins, les experts, les évaluateurs, les réassureurs, les assureurs, les assurés, les intermédiaires d'assurance.

#### 3) Déclaration de levée de l'obligation de confidentialité pour la collecte d'informations supplémentaires

Dans le cas où les informations que je fournis dans le cadre de cette déclaration de santé ne seraient pas suffisantes pour l'évaluation de mon état de santé par BDJ, je fais la déclaration suivante :



***Veillez ne cocher qu'une seule case ! La sélection peut être modifiée à tout moment avec effet pour l'avenir en informant BDJ de manière informelle.***

- Au cas où les informations que je fournis dans le cadre de la présente déclaration de santé ne seraient pas suffisantes pour permettre à BDJ d'évaluer mon état de santé, je donne par la présente mon consentement pour que BDJ puisse - dans la mesure où cela est nécessaire - recueillir mes données personnelles, en particulier sur la santé auprès des médecins, des infirmières et du personnel des hôpitaux, des autres hôpitaux, des maisons de soins, des assureurs personnels, des caisses d'assurance maladie légales, des associations professionnelles et des autorités afin d'examiner la demande ou l'enregistrement et l'évaluation des risques et les utiliser à ces fins. Le cas échéant, l'intermédiaire d'assurance demandera les documents nécessaires.

Je libère les personnes nommées et les employés des institutions nommées de leur devoir de confidentialité envers BDJ, dans la mesure où mes données personnelles, en particulier sur la santé des examens, consultations, traitements ainsi que les demandes ou contrats d'assurance sont transmises à BDJ jusqu'à dix ans avant la soumission de la demande.

En outre, j'accepte que, dans ce contexte, si nécessaire, mes données personnelles, en particulier sur la santé soient transmises par BDJ à ces parties et libèrent les personnes travaillant pour BDJ de leur devoir de confidentialité.

Je serai bien sûr informé par BDJ de la nécessité d'obtenir des données supplémentaires.

- Au cas où les informations que je fournis dans le cadre de cette déclaration de santé ne seraient pas suffisantes pour permettre à BDJ d'évaluer mon état de santé, je souhaiterais que BDJ m'informe au préalable dans chaque cas individuel des personnes ou institutions auprès desquelles des informations sont requises et dans quel but.

Je déciderai ensuite dans chaque cas,  
si je consens à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation des données personnelles, en particulier sur la santé  
si je libère BDJ ainsi que les personnes ou institutions nommées et leurs employés de l'obligation de confidentialité  
ou si je fournirai moi-même les documents nécessaires.

#### **4) Libération de l'obligation de confidentialité en cas de dommage**

En cas de dommage, c'est-à-dire en cas d'échec (partiel) de la production mentionnée ci-dessus, je fais la déclaration suivante :

***Veillez ne cocher qu'une seule case ! La sélection peut être modifiée à tout moment avec effet pour l'avenir en informant BDJ de manière informelle.***

- En cas de dommage, j'autorise BDJ à collecter mes données personnelles, en particulier sur la santé auprès des médecins, du personnel soignant et hospitalier, d'autres hôpitaux, des maisons de retraite, des assurances de personnes, des caisses maladie obligatoires, des associations d'assurance responsabilité patronale et des autorités publiques à des fins de contrôle de performance ou de réexamen de la demande ou de l'enregistrement et de les utiliser à ces fins. Le courtier d'assurance ou un expert peut demander les documents nécessaires.

Je libère les personnes nommées et les employés des institutions nommées de leur devoir de confidentialité envers BDJ, dans la mesure où mes données personnelles, en particulier sur la santé des examens, consultations, traitements ainsi que les demandes ou contrats d'assurance sont transmises à BDJ jusqu'à dix ans avant la soumission de la demande.

En outre, j'accepte que, dans ce contexte, si nécessaire, mes données personnelles, en particulier sur la santé soient transmises par BDJ à ces parties et libèrent les personnes travaillant pour BDJ de leur devoir de con-



confidentialité.

Je serai bien sûr informé par BDJ de la nécessité d'obtenir des données supplémentaires.

- En cas de dommage, je souhaite que BDJ m'informe à l'avance, au cas par cas, des personnes ou des institutions qui ont besoin d'informations dans tel ou tel but.

Je déciderai ensuite dans chaque cas,

si je consens à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation des données personnelles, en particulier sur la santé

si je libère BDJ ainsi que les personnes ou institutions nommées et leurs employés de l'obligation de confidentialité

ou si je fournirai moi-même les documents nécessaires.

**5) Libération de l'obligation de confidentialité et déclaration de consentement après le décès**

En cas de décès, j'autorise BDJ à collecter mes données personnelles, en particulier sur la santé auprès des médecins, du personnel soignant et hospitalier, d'autres hôpitaux, des maisons de retraite, des assurances de personnes, des caisses maladie obligatoires, des associations d'assurance responsabilité patronale et des autorités publiques à des fins de contrôle de performance ou de réexamen de la demande ou de l'enregistrement et de les utiliser à ces fins.

Je décharge les personnes susmentionnées et les employés des institutions susmentionnées de leur devoir de confidentialité vis-à-vis de BDJ, dans la mesure où les données personnelles, en particulier sur la santé, que je suis autorisé à conserver, provenant d'exams, de consultations, de traitements et de demandes ou de contrats d'assurance sont transférées à BDJ pour une période maximale de dix ans avant l'introduction de la demande.

En outre, j'accepte que, dans ce contexte, si nécessaire, mes données personnelles, en particulier sur la santé soient transmises par BDJ à ces parties et libèrent les personnes travaillant pour BDJ de leur devoir de confidentialité.

Dans la mesure où les déclarations ci-dessus font référence à mes coordonnées au moment de la demande ou de l'enregistrement, elles s'appliquent pendant une période de cinq ans après la conclusion du contrat. Si, après la conclusion du contrat, BDJ trouve des preuves concrètes que des informations incorrectes ou incomplètes ont été délibérément fournies lors de la soumission de la demande ou de l'enregistrement et que cela a influencé l'évaluation des risques, les déclarations sont applicables pendant une période maximale de dix ans après la conclusion du contrat.

**6) Confirmation**

Par ma signature, je confirme que j'ai reçues informations ci-jointes sur la protection des données pour la déclaration de santé de l'assurance de prévoyance personnelle.

**Possibilité sur la rétractation**

Le consentement est donné volontairement et vous pouvez le révoquer en tout ou en partie à tout moment en le notifiant à BDJ. En révoquant votre consentement, la légalité du traitement des données qui a eu lieu jusqu'à ce moment n'est pas affectée.

**Cette déclaration doit être renvoyée dans son intégralité après signature.**

Lieu, date

Signature de la personne assurée ou de son représentant légal (pour les personnes âgées de moins de 18 ans)



## Informations relatives à la protection des données personnelles

À conserver par l'assuré

La Deutsche FilmversicherungsGemeinschaft (association allemande d'assurance des films) (DFG) est une marque de BDJ Assekurateur GmbH (BDJ). Dans le cadre des contrats d'assurance absence du personnel, BDJ traite en tant que mandataire de divers assureurs vos données à caractère personnel. Dans ses activités, BDJ agit conformément aux dispositions applicables du droit de la protection des données, telles que le règlement général sur la protection des données (RGPD) et la loi fédérale sur la protection des données (BDSG), ainsi qu'aux informations suivantes sur la protection des données.

### 1) Le nom et les coordonnées de l'organisme responsable et du délégué à la protection des données

BDJ Assekurateur GmbH  
Große Theaterstraße 42  
20354 Hamburg  
E-mail : [dfghamburg@d-f-g.de](mailto:dfghamburg@d-f-g.de)

Directeurs généraux:  
Hendrik Bockelmann  
Dr. Johann C. Paschen

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse ci-dessus ou par e-mail à [datenschutz@bdj.de](mailto:datenschutz@bdj.de).

### 2) Types de données traitées

Les données personnelles suivantes sont traitées par BDJ:

- Nom, date de naissance et adresse
- Votre fonction dans la production et la période d'emploi
- Données sur la santé de divers types
- En cas de dommage, des informations complémentaires sur la raison de votre impossibilité de travail

### 3) Finalité du traitement des données et sa base juridique

BDJ traite vos données personnelles dans le but d'examiner la demande et d'établir, de mettre en œuvre et de résilier le contrat d'assurance avec l'assuré concerné.

La base juridique du traitement de vos données personnelles est l'article 6 I lit. f) RGPD. BDJ et tout tiers ont un intérêt légitime dans le traitement des données. Cela existe par exemple

- avec BDJ, l'assureur et l'assuré dans la conclusion et la mise en œuvre d'une assurance de prévoyance personnelle, y compris la réalisation d'une évaluation des risques et le règlement des sinistres en cas de sinistre,
- avec BDJ, l'assureur et une société de réassurance dans la conclusion et l'exécution du contrat d'assurance
- dans le traitement des données pour l'exercice de droits et la défense en justice
- pour la prévention et l'investigation des infractions pénales, en particulier pour détecter les indices qui pourraient indiquer un abus d'assurance.

En outre, le traitement de vos données personnelles est basé sur des obligations légales (art. 6 I lettre. c) RGPD). Ces obligations légales résultent, par exemple, des obligations du droit commercial et fiscal de conserver des documents et des exigences réglementaires.



Si un contrôle de santé est déjà requis avant la conclusion de l'assurance par défaut afin de couvrir votre défaut dans le cadre de la production, il vous sera demandé de remplir une déclaration de santé correspondante.

Dans ce cas, ainsi que lorsqu'une déclaration de levée de confidentialité est présentée, le traitement de vos données personnelles, en particulier de vos données de santé, est basé sur le consentement que vous avez donné conformément à l'article 6 I lit. a) en liaison avec l'article 9 II lit. a) RGPD.

#### **4) Origine de vos données**

La BDJ reçoit des données personnelles telles que le nom, la date de naissance et la fonction au sein de la production lorsqu'un contrat d'assurance est initié par la société de production ou par un intermédiaire d'assurance mandaté par la société de production.

La BDJ traite également toute donnée personnelle fournie par vous dans la déclaration de santé ou la déclaration d'abandon du secret médical.

En outre, d'autres données à caractère personnel peuvent être communiquées à BDJ par le biais de documents émanant de médecins ou d'autres membres d'une profession médicale. Ces documents sont par exemple des certificats, des rapports d'examen, des factures ou des avis d'experts. Vous les soumettez vous-même ou, après consultation préalable ou présentation d'une déclaration correspondante de libération de l'obligation de confidentialité, BDJ les demande directement au bureau compétent. Vous serez bien entendu informé de la collecte des données.

#### **5) Transmission de données à des tiers**

Comme BDJ agit en tant que mandataire de différents assureurs, vos données personnelles seront transmises à l'assureur concerné aux fins de l'exécution du contrat, si nécessaire.

Il peut être nécessaire de faire appel à des experts et/ou à des médecins experts pour vérifier l'évaluation des risques et/ou l'obligation de fournir des prestations en cas de dommage. Ce n'est que dans ces cas, et uniquement si une déclaration de levée de confidentialité correspondante a été émise, que BDJ transmettra vos données personnelles aux organes compétents.

Afin de s'assurer que les demandes d'indemnisation sont satisfaites, BDJ peut, dans des cas individuels, engager des compagnies de réassurance qui assument tout ou partie du risque. C'est surtout le cas si la somme assurée est particulièrement élevée ou si le risque est difficile à classer. Il est possible que les réassureurs fassent appel à d'autres réassureurs auxquels ils transfèrent également vos données personnelles aux fins du règlement des sinistres. En outre, il est possible que la réassurance, en raison de son expertise particulière, soit incluse dans l'évaluation des risques ou des avantages et dans l'évaluation des procédures.

Le transfert et le traitement de vos données personnelles par le réassureur ont pour seul but d'évaluer le risque d'assurance et/ou l'obligation du réassureur de verser des prestations en cas de sinistre.

Si, après l'évaluation des risques, le preneur d'assurance (généralement la société de production) se voit refuser la souscription de l'assurance en cas d'imprévu. Dans ce cadre, les données personnelles, mais pas les données relatives à la santé, sont transmises au preneur d'assurance par BDJ.

Si la couverture d'assurance n'est accordée que dans une mesure limitée, l'assuré (généralement l'entreprise de production) est informé des risques de santé exclus ou des risques de santé pour lesquels un supplément de prime ou une limitation des prestations est prévu. Dans la mesure du possible, aucune donnée individuelle sur la santé ne sera transmise à l'assuré, mais uniquement les risques généraux pour la santé, tels que "les maladies thyroïdiennes de toutes sortes et leurs conséquences respectives" ou "les maladies cardiovasculaires". Si une telle restriction existe, la société de production ou l'organisateur en sera également informé afin qu'aucun autre risque pour la santé ne soit créé pour vous à la suite du tournage.

Si un intermédiaire d'assurance est impliqué dans la communication entre BDJ et l'assuré, les données personnelles sont transférées à cet intermédiaire pour être transmises à l'assuré.

Le transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers n'est actuellement pas prévu. Si cela devait changer, soit une décision d'adéquation de la Commission européenne en vertu de l'article 45 RGPD existera pour ce pays tiers, soit BDJ fournira d'autres garanties appropriées pour la protection des données du destinataire.

**6) Durée de l'enregistrement des données**

Vos données personnelles seront conservées par BDJ pendant une période de trois mois après la fin de la période d'assurance. En cas de sinistre, vos données personnelles seront traitées au moins jusqu'au règlement du sinistre. Si aucun contrat d'assurance n'est conclu, vos données personnelles seront conservées pendant trois mois après la décision sur l'inexistence du contrat d'assurance.

En outre, BDJ conserve vos données personnelles dans la mesure où elle y est légalement tenue. Les obligations correspondantes en matière de preuve et de tenue de registres découlent du Code de commerce allemand, du Code des impôts et de la loi sur le blanchiment d'argent. La durée de conservation peut alors atteindre dix ans.

**7) Vos droits en tant que personne concernée**

Vous pouvez demander des **informations (art. 15 RGPD)** sur les données enregistrées à votre sujet à l'adresse ci-dessus et, sous certaines conditions, la **rectification (art. 16 RGPD)** ou la **suppression (art. 17 RGPD)** de vos données. Vous pouvez également bénéficier d'un droit de **limitation du traitement de vos données (art. 18 RGPD)** et d'un **droit de publication des données que vous avez fournies (art. 20 RGPD)** dans un format structuré, commun et lisible par machine.

**Vous avez le droit, pour des raisons liées à votre situation spécifique, de vous opposer à tout moment au traitement des données personnelles vous concernant effectué selon l'art. 6 I f) RGPD au titre de l'art. 21 RGPD. BDJ arrêtera le traitement des données à caractère personnel vous concernant à moins qu'elle ne puisse prouver qu'il existe des raisons impératives pour le traitement qui prévalent sur vos intérêts, droits et libertés ou si le traitement sert à revendiquer, exercer ou défendre des prétentions légales.**

Vous pouvez **révoquer** votre **consentement** à la collecte, au traitement et à l'utilisation de vos données à caractère personnel, y compris les données relatives à votre santé, que vous avez transmises à BDJ, en **tout ou en partie** avec effet pour l'avenir (**art. 7 III RGPD**). Il en va de même pour tout consentement ultérieur plus étendu à la collecte, au traitement ou à l'utilisation de vos données à caractère personnel. Veuillez envoyer votre révocation à l'adresse ci-dessus.

Vous avez le droit de former des recours auprès de l'autorité de surveillance compétente. L'autorité de surveillance compétente est :

- Der Hamburgische Beauftragte für Datenschutz und Informationsfreiheit  
Ludwig-Erhard-Straße 22, 20459 Hamburg